2008-00537/

Imprimer

1995/05/03 Nouveaux défis en matière de politique linguistique

Nouveaux défis en matière de politique linguistique

Concentrer nos efforts sur l'objectif de faire du français, la langue de convergence

Québec, le 3 mai 1995. - Si la progression du français comme langue du travail a été forte depuis 25 ans, progression appuyée par le fort mouvement de francophonisation, soit l'accroissement du pourcentage de personnes capables d'utiliser couramment le français, et par l'encadrement législatif mis en place depuis 1977, l'essentiel des progrès qui restent à faire portent sur le statut du français comme langue de convergence. Tel est, dans la réorientation à donner à la politique linguistique, un des constats majeurs qui découle de l'analyse des résultats du fascicule d'indicateurs linguistiques sur la langue du travail, publié aujourd'hui par le Conseil de la langue française.

En effet, l'usage du français au travail en dehors de la région métropolitaine est presque arrivé à son optimum : 87 % des travailleurs et des travailleuses oeuvrent en français 90 % ou plus de leur temps de travail. À Montréal, par contre, davantage de progrès reste à faire : 63 % des francophones du secteur privé travaillent 90 % ou plus de leur temps en français et, chez les non-francophones, 54 % travaillent à 50 % ou plus de leur temps en français. Les principaux gains à réaliser se situent donc à Montréal, principalement chez les travailleurs non francophones.

C'est dire que les progrès ne pourront venir que d'une amélioration du statut du français comme langue de convergence des communications interlinguistiques, écrites et verbales, à l'intérieur des entreprises québécoises, en d'autres mots, d'une amélioration du statut du français comme langue de convergence des communications interlinguistiques écrites et verbales à l'intérieur des entreprises québécoises, d'une amélioration du français comme langue commune de tous les Québécois.

Une analyse plus fine confirme ce diagnostic. Ainsi, les francophones qui déclarent travailler dans les deux langues, en 1989, utilisent presque uniquement le français au cours de leurs réunions, dans 53 % des cas. En 1993, 57 % des travailleurs et des travailleuses francophones qui ont un supérieur immédiat anglophone communiquent avec lui surtout en anglais. Toujours en 1993, 48 % des francophones communiquent surtout en anglais avec un collègue anglophone et 41 % utilisent cette langue avec un subordonné anglophone.

Il y a donc encore des progrès à faire. La tendance en ce sens est cependant positive puisque l'usage généralisé de l'anglais dans ces situations a diminué de 10 à 20 points depuis 1971. Même si le pourcentage d'anglophones qui se déclarent bilingues a augmenté considérablement depuis 1971, soit de 48 % à 68 %, l'unilinguisme anglais (en 1986, 32 % sont unilingues) et la capacité réelle à s'exprimer en français posent des limites à l'amélioration de cette situation. En effet, cette réalité n'offre que deux possibilités de communication : ou ces anglophones travaillent à l'intérieur de réseaux anglophones dans des entreprises dont le personnel est essentiellement de même langue ou, s'ils ont des contacts interlinguistiques, la langue commune ne peut être le français.

Le français doit donc devenir davantage la langue de convergence dans les situations où des Québécois de langue différentes travaillent ensemble et les stratégies de francisation devront être aménagées en conséquence.

« Nous devons donc concentrer nos efforts pour faire du français la langue commune de tous les Québécois, de déclarer le président du Conseil de la langue française, Pierre-Étienne Laporte, particulièrement dans les situations

où des Québécois de langue différente travaillent ensemble. Cette action en faveur du statut du français comme langue de convergence doit être liée à une action en faveur de la qualité de la langue. Car, une fois le statut d'une langue reconnue, la qualité de la langue vient renforcer son statut et accroît l'efficacité de la langue elle-même. »

-30-

Source : Bruno Giroux Tél.: (418) 643-2956

Renseignements additionnels : Pierre Georgeault Tél.: (418) 644-9141